

AGENCE NATIONALE DES PORTS PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ET SUPERSTRUCTURES PORTUAIRES

Pays :	Maroc
Identification du Projet :	47650
Secteur d'activité :	Transport
Public/Privé :	Secteur public
Catégorie environnementale :	B
Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :	19 octobre 2016
Statut :	Concept déjà examiné, en attente de l'évaluation finale
Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :	19 août 2016

Description du Projet

La BERD envisage l'octroi d'un prêt non souverain à hauteur de 40 millions d'euros à l'Agence Nationale des Ports (« ANP ») pour financer la réhabilitation, la mise à niveau et le confortement des ouvrages de protection dans les ports marocains, en l'occurrence les ports d'Agadir, de Safi et de Nador (le « Projet »). Le prêt de la Banque serait accompagné de dons accordés par le Fonds pour l'environnement mondial (*Global Environment Facility*, GEF).

Objectifs du Projet

Le Projet contribuera au financement, sur la période 2016-20, de certaines composantes du programme d'investissement de l'ANP visant à préserver le patrimoine infrastructurel portuaire marocain, à renforcer la résilience aux changements climatiques des infrastructures portuaires et à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les investissements de l'ANP consacrés aux infrastructures. Le Projet permettra à l'ANP de développer, pour ses prochains investissements, une approche systémique intégrant l'adaptation aux changements climatiques.

L'impact sur la transition

Les actions suivantes devraient produire un impact sur la transition.

Transfert de compétences : L'introduction des meilleures pratiques internationales en matière de résilience aux changements climatiques et de stratégie de gestion des risques climatiques par l'ANP.

Définition de normes de gouvernance des entreprises et de conduite des affaires : L'ANP mettra à jour les normes et les référentiels techniques en matière de préservation du patrimoine infrastructurel portuaire et de résilience aux changements climatiques des ports et participera au développement des meilleures pratiques internationales au Maroc en organisant des ateliers en collaboration avec les autres acteurs du marché (y compris les opérateurs privés).

Le Client

L'Agence Nationale des Ports est l'organe d'autorité et de régulation du nouveau système portuaire marocain mis en place par la Loi 15-02 en décembre 2006, qui précise l'étendue des missions et le champ d'intervention de l'Agence :

- La régulation du paysage portuaire national, des activités et des opérateurs portuaires, en assurant une transparence des pratiques sur le marché et en veillant à préserver et à développer les conditions favorisant la compétitivité du secteur portuaire ;
- La préservation, la maintenance, le développement et la modernisation du patrimoine infrastructurel portuaire permettant de traiter les navires et les marchandises transitant par les ports dans les meilleures conditions de gestion, de coûts et de délais ;
- L'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- La mission de sûreté de sécurité et de respect de l'environnement dans les ports, en veillant à la mise en application de la réglementation régissant le domaine portuaire (police portuaire, règlements d'exploitation dans les ports, normes et standards internationaux en matière de sécurité...) ;
- La protection de l'environnement en assurant un suivi des impacts générés par les investissements de l'ANP et des activités de la communauté portuaire sur l'environnement.

Financement de la BERD

Prêt non souverain à hauteur de 40 millions d'euros révisable par accord conjoint ANP-BERD.

Coût total du Projet

46 millions d'euros

Coûts totaux estimés pour les trois ports à financer :

Nador	16 millions d'euros
Safi	19 millions d'euros
Agadir	11 millions d'euros

Synthèse environnementale et sociale

Le Projet a été classé B en conformité avec la politique environnementale et sociale de la BERD de 2014. En effet, les impacts potentiels du renforcement des digues et des jetées à Agadir, à Safi et à Nador sont estimés de manière spécifique à chaque site, ils sont facilement identifiables et bien pris en compte par les mesures d'atténuation.

L'analyse environnementale et sociale du Projet est actuellement en cours. Elle comporte un audit environnemental et social évaluant la capacité managériale de l'ANP et les procédures existantes permettant de gérer les problématiques opérationnelles liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'une étude des impacts et des avantages environnementaux et sociaux du Projet. L'analyse évalue également la capacité de l'ANP à mettre en œuvre le Projet en conformité avec les exigences de performance de la Banque.

Il est ressorti de réunions préparatoires avec la direction de l'ANP que l'Agence a déjà en place de nombreux éléments entrant dans la composition d'un système de gestion environnementale et sociale, qui sont actuellement en cours de formalisation pour être intégrés à un système global conforme à la norme ISO-14001,

Un Plan d'action environnemental et social (ESAP) sera préparé en se basant sur les conclusions des vérifications réalisées par la BERD pour le Projet au titre de l'obligation de diligence.

Ce PSD sera mis à jour une fois l'analyse achevée.

Coopération technique

Le Projet devrait bénéficier de la coopération technique suivante : assistance pour la mise en place d'un programme de développement des capacités concernant les aspects institutionnels de l'adaptation aux changements climatiques ; appui pour le déploiement des normes IFRS ; financement potentiel d'un spécialiste en approvisionnement pour aider à la mise en œuvre du Projet.

Le programme de coopération technique est susceptible d'être modifié et devra être confirmé.

Contact dans l'entreprise

Abdellatif LHOUAOUI
LHOUAOUI@anp.org.ma
00212 6 61 84 16 66
00212 5 22 78 61 03
<http://www.anp.org.ma>
300, Mandoura, Sidi Maârouf, 20270 Casablanca

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD
Tél. : +44 20 7338 6794
Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :
Tél. : +44 20 7338 7168
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse l'information et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, orientations et opérations.
[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

La BERD a créé le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) afin de permettre un traitement indépendant des recours formulés par un ou plusieurs individus ou par une ou plusieurs organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort.

[Règlement du mécanisme de recours sur les projets \(MRP\)](#)

Tout recours dans le cadre du MRP doit être déposé dans les délais prescrits par le [Règlement du mécanisme de recours sur les projets](#). Vous pouvez contacter l'Agent du MRP (à l'adresse pcm@ebrd.com) qui vous apportera son aide si vous avez une incertitude quant à l'éligibilité de votre recours.